

La communauté protestante de **Lourmarin** sous l'Ancien Régime



Source : Registres pastoraux et paroissiaux de Lourmarin (1669-1685)

Relevé et Transcription : Françoise et Bernard APPY

Description :

Cet article est constitué de 7 cahiers portant la mention de 628 baptêmes, 99 mariages et 258 sépultures.

Ont été également transcrites les abjurations relevées dans les cahiers catholiques.

A.C. Lourmarin

GG 1 Cultes réunis 1669-1685

Transcription et relevé : Bernard APPY

Ce registre se compose de cahiers intercalés, tantôt protestants tantôt catholiques.

Le relevé que j'ai effectué ne porte que sur les cahiers protestants :

- le 1^{er} compte 45 folios, comportant 211 actes allant du 8 janvier 1669 au 5 juin 1672 ;
- le 2^e compte 18 folios, comportant 78 actes allant du 15 juin 1672 au 28 décembre 1673 ;
- le 3^e compte 25 folios, comportant 114 actes allant du 10 janvier 1674 au 30 novembre 1675 ;
- le 4^e compte 30 folios, comportant 191 actes allant du 4 janvier 1676 au 8 septembre 1678 ;
- le 5^e compte 19 folios, comportant 108 actes allant du 5 janvier 1679 au 22 décembre 1680 ;
- le 6^e compte 38 folios, comportant 252 actes allant du 2 janvier 1681 au 7 janvier 1683 ;
- le 7^e compte 5 folios, comportant 29 actes allant du 12 janvier 1685 au 13 août 1685.

Au total donc : 7 cahiers comportant 983 actes et couvrant la période allant de janvier 1669 à août 1685.

1^{er} cahier :

f° 1 : *Premier cayer.*

Registre des baptêmes, et mariage mortuaires des habitans de ce lieu de Leurmarin faisans profession de la Religion prétendue ¹ Réformée.

Commencé le 1^{er} janvier 1669.

¹ . Le mot "prétendue" est écrit sous la forme d'un "P" qui a été rajouté.

f° 1v° :

1669

f° 9v° :

Fin de l'année 1669.

f° 10 :

*Continuation du registre des baptêmes et mortuaires des habitants de ce lieu de Leurmarin faisant profession de la Religion Réformée.
Du 3^e janvier 1670.*

1670

f° 10v° :

Après le n° 61 :

*Baptême Cavallier*²

Aujourd'hui, samedi 18^e janvier 1670, a été baptisé [laissé en blanc]

Le présent espace de blanc pour n'estre venu révéler les parrain et marraine.

f° 11 :

Après le n° 63 :

*Baptême Ginoux, de Constans dit "Galeris"*³

Aujourd'hui, [laissé en blanc]

Vacat., pour n'estre venu le faire écrire.

f° 17v° :

En marge du n° 100 :

*Mis en ce rang pour n'avoir pas été révéler par le père.*⁴

f° 18 :

Fin de l'année 1670.

f° 18v° :

Registre des mariages bénitz au lieu de Mérindol, des habitants de ce lieu de Leurmarin, pour les années 1669 et 1670.

1669

² . En marge

³ . En marge

⁴ . Le baptême est du 1^{er} août.

f° 20 :

1670

f° 23 :

Continuation du registre des baptêmes, mariages et mortuaires pour les habitants faisant profession de la Religion Réformée, en l'année 1671.

1671

f° 39v° :

*Continuation du registre des baptêmes, mariages et mortuaires pour les habitants de ce lieu de Leurmarin faisant profession de la Religion ⁵ Réformée.
Commencé ce 1^{er} janvier 1672.*

1672

2^e cahier :

f° 1 :

2nd cayer.

Du registre des baptêmes, mariage et mortuaires des habitants faisant profession de la Religion Refformée de ce lieu de Leurmarin.

1672

f° 2 :

Acte n° 219 :

Ayant mis ce mariage hors de son rang, pour n'avoir pas été plus tost révélé et signalé.

f° 5v° :

Entre les n° 232 et 233:

Les extraits de l'année 1671 et 1672 ont été fournis. ⁶

Fin de l'année 1672.

1673

Continuation du registre des baptêmes, mariages et mortuaires des habitants de ce lieu de Leurmarin faisant profession de la Religion Refformée.

Janvier 1673

⁵ . Le mot "prétendue" a été rayé.

⁶ . En marge.

f° 6 :

1673

f° 11 :

Entre les n° 255 et 256 : Il y a un espace blanc correspondant à l'espace normalement occupé par un acte.

f° 14v° :

J. Barraud, secr^e

f° 15v° :

Entre les n° 276 et 277 : Il y a un espace blanc correspondant à l'espace normalement occupé par un acte.

f° 18v° :

Les extraitz de l'année 1673 ont esté fournis. ⁷

Fin de l'année 1673.

J. Barraud, appoticaire et secrétaire des habitans de ce lieu de Leurmarin.

3^e cahier :

f° 1 :

Lurmarin, 1674.

Ce cahier contient 24 fuillets que nous, Louis Blanc, conseiller du Roy, lieutenant général au siège général d'Aix, avons fait cotter et paraffer par nostre greffier, par le 1^{er} jusques au dernier, asfin de servir au sieur Pouet, ministre au lieu de Mérindol, pour Leurmarin, et y escrire, durant la présante année, les baptêmes, mariages et mortuorums de ceux de la Religion préthandue Resformée.

Fait à Aix, le 30 janvier 1674

L.Blanc

Cauvin

1674

J'ay receu le cahier des baptêmes, mariages et mortuorums de l'année 1673.

Cauvin ⁸

f° 2 :

En marge du n° 293 :

Postérieur à l'article précédent, pour n'avoir plus tost esté révellé.

⁷ . En marge.

⁸ . En marge.

f° 2v° :

En marge du n° 295 :

Le présent article postérieur, contre l'ordre, pour n'en avoir esté plus tost adverty.

f° 13 : ⁹

1675

L'extrait a estéourny. ¹⁰

Fin de l'année 1674.

Continuation du mesme cayer des baptesmes, mariages et mortuaires pour l'année 1675.

f° 24v° :

Avant le n° 398 :

Contient, ce cahier, 24 feulletz.

À Aix, le 30 janvier 1674.

L.Blanc

f° verso :

Entre les n° 402 et 403 :

Fin de l'année 1675 pour les baptesmes, mariages et mortuaires.

Dont l'extrait a estéourny et receu la descharge le 26 février 1676.

J.Barraud, secrétaire.

f° recto :

J.Barraud, sec^{re}

4^e cahier :

f° 1 :

Livre du registre des baptesmes, mariages et mortuaires des habitans de ce lieu de Leurmarin faisans proffession de la Relligion prétendue Réformée ¹¹, pour l'année 1676.

1676

1677

1678 ¹²

1676

⁹ . Marqué 12.

¹⁰ . En marge.

¹¹ . Écrit en abrégé : "P.R."

¹² . Années écrites en marge.

f° 8v° :

Transcription du n° 452 :

*Baptême Paschal*¹³

Aujourd'huy, 17^e octobre 1676, a esté baptizée une fille nommée Louyse, conceue et née en paillardise, d'Anne Paschal, à feu Pierre, du lieu de Jocquas.

Laquelle a dit que c'est des œuvres de Pierre Bertin, à feu Jaques.

De Laquelle, a esté parrain Sr Anthoine Ailhaud, bourgeois, et Marie Cavallier, femme de Jean, de Nicollas, sa marraine.

Lesquels ont dit que cette fille est née le 12^e du courant.

Et a, le parrain, signé ; la marraine ayant déclaré ne le sçavoir faire, de ce enquire.

f° 10v° :**1677**

Entre les n° 465 et 466 :

Fin de l'année 1676.

J.Barraud, sec^{re}

Commencement de l'année 1677.

f° 17v° :

Fin de l'année 1677.

J.Barraud, sec^{re}

f° 18 :

Continuation du cayer de registre des baptêmes, mariages et mortuaires, pour l'année 1678, en ce lieu de Leurmarin.

1678**f° 30 :**

Acte n° 594 : Baptême révélé avec 12 jours de retard.

¹³ . En marge.

5^e cahier :

f° 1 :

Cayer du livre des baptêmes, mariages et mortuaires des habitant faisantz profession de la Relligion, de ce lieu de Leurmarin, pour l'année 1679.

1679

1680 ¹⁴

1679

f° 10v° :

1680

Entre les n° 649 et 650 :

Fin de l'année 1679.

J.Barraud, sec^{re}

Commencement de l'année 1680, des mariages, mortuaires et baptêmes.

f° 16v° :

Fin du tymbre, jusques au dernier septembre 1680.

f° 18 :

Continuation du cayer des baptêmes, mariages et mortuaires des habitantz du lieu de Leurmarin, sur le nouveau tymbre.

Commencé le 1^{er} octobre 1680.

6^e cahier :

f° 1 :

Commencement de l'année 1681, pour les baptêmes, mariages et mortuaires des habitans du lieu de Leurmarin faisantz profession de la Relligion prétendue Réformée ¹⁵. Par moy, Jean Barraud, Me apothicaire et secrétaire par eux estably.

1681

f° 7v° :

Acte n° 748 : Enterrement révélé par une attestation, avec 16 jours de retard.

¹⁴ . En marge.

¹⁵ . Écrit "P.R."

f° 10 :

*L'extrait a esté fourny. ¹⁶
Fin de l'année 1681.*

f° 10v° :

Commencement de l'année 1682, pour les baptesmes, mariages et mortuaires des habitans de ce lieu de Leurmarin faisans proffession de la R.P.R.

1682**f° 18 :**

Acte n° 828 : Baptême révélé avec 3 mois et 26 jours de retard.

Fin de l'année 1682.

f° 18v° :

Commencement de l'année 1683 pour les baptesmes, mariages et mortuaires des habitans de ce lieu faisans proffession de la R.P.R.

1683**f° 25 :**

Acte n° 872 : Baptême révélé avec 1 mois et 6 jours de retard.

f° 25v° :**1684**

Entre les n° 872 et 873 :

Fin de l'année 1683.

J.Barraud, sec^e

Commencement de l'année 1684, pour le registre des baptesmes, mariages des habitans de ce lieu de Leurmarin faisantz proffession de la R.P.R.

f° 34v° :

Transcription du n° 933 :

Mortuaire de M. Poyet, ministre. ¹⁷

Aujourd'huy, 11^e octobre 1684, a esté enterré le corps de deffunct Sr Théophile Poyet, ministre au lieu de Mérindol.

Décédé le jour précédent, environ les 2 heures après-midy.

Auquel enterrement, audit Mérindol, ont assisté Srs Claude et Thomas Mallans et Mathieu Meynard, anciens de ladite Église.

Lesquels ont dit que le deffunt estoit aagé d'environ 55 ans.

Et n'ont signé.

¹⁶ . En marge.

¹⁷ . En marge.

f° 36 :

Entre les n° 942 et 943 :

Baptême Bertin ¹⁸

Ledit baptesme de Sr Bertin est escrit cy-après par mégarde.

Baptême Périn ¹⁹

Le mesme baptesme de Périn est aussy escript cy-après et aussy par mégarde.

f° 38 :

Acte n° 954 : Baptême révélé avec 1 an et 6 jours de retard.

7^e cahier :

f° 1 :

Cayer du registre des baptesmes, mariages et mortuaires des habitans de ce lieu de Leurmarin faisans proffession de la R.P.R.

Commencée cette année 1685.

1685

¹⁸ . En marge, rayé (voir n° 947).

¹⁹ . En marge, rayé (voir n° 946).

A.C. Lourmarin

GG 1 Cultes réunis 1669-1685

Transcription : Françoise APPY

Ces transcriptions concernent les cahiers catholiques.

1678

Image 17 : ²⁰

L'an 1678, et le 17^e du mois de may.

En vertu du pouvoir qui m'a esté donné par M^{gr} l'éminentissime cardinal Grimaldy, évesque d'Albane, archevesque d'Aix, par la lettre dattée du 12 du courant, signée le cardinal Grimaldy, archevesque, sans aucunes publications du mariage, ayant esté dispensé de tous trois par mon dit seigneur le cardinal, d'entre :

- S^r Louis Albète, fils légitime et naturel d'autre S^r Louis, de la ville de Pertuis, résident en ce lieu de Lormarin, et de feu D^{lle} Delphine de Jaquet, faisant proffession ledit Louis de la foy de la saint Eglise catholique apostolique et romaine, dans laquelle il professe vouloir vivre et mourir, d'une part ;

- et de D^{lle} Magdalène Savournin, fille légitime et naturelle de S^r Dominique Savournin, escuyer, et de D^{lle} Olimpe de Silvestre, de ce lieu de Lourmarin, faisant ladite Magdalène Savournin proffession de la R.P.R., n'ayant fait aucune abjuration d'icelle, ny pouvoir estre contrainte de le faire, mais laissé dans la liberté de vivre dans la R.P.R. comme bon luy semblera, conformément aux édicts et déclarations de Sa Majesté.

Je soubsigné, vicaire et recteur de cette paroisse, ay marié les susdicts Louis et Magdelène Savournin en face de nostre sainte mère l'Eglise, à la charge que les enfants provenant dudict mariage seront élevés conformément aux édicts de Sa Majesté en la foy catholique et baptisés dans l'Eglise.

Faict en présence du père dudict Louis et de S^r Nicolas de Silvecane, escuyer, de La Tour d'Aygues, cousin germain dudict Louis, S^r Jean Croin, bourgeois, de la ville de Pertuis,

²⁰ . AD84 – e-archives – Lourmarin BMS Catholiques 1674-05.1679 – Image 17/20.

Sr Jaques Seau, de Bonieux, et Joseph Michel, de la ville de Cadenet, témoins requis et signés avec les parties.

| | |
|---------------------|-----------------------------|
| <i>L. d'Albette</i> | <i>Madelène de Savornin</i> |
| <i>L. d'Albette</i> | <i>de Silvecane Croin</i> |
| <i>Jaques Seau</i> | <i>J.Michel</i> |
| | <i>Laugier, pr. vicaire</i> |

1680

Image 2 : ²¹

L'an 1680, et le 1^{er} jour du mois de janvier.

André Goulin, fils d'André, bourgeois, de ce lieu de Lourmarin, et Jeanne Fayet, femme dudit André fils, avec Paul et Anne Goulins, ses enfants, ont abjuré l'hérésie de la R.P.R., de laquelle ils avoient fait profession jusques aujourd'huy.

Laquelle abjuration, ils ont fait en ceste esglise parroissiale de Lourmarin, entre les mains de messire Henry Robert, prêtre, doyen de l'esglise collégiale de Draguignan, et vicaire de M^{gr} le cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix et de la vallée d'Aigues et Lourmarin. Et ont fait ensuite profession de la foy de la sainte Eglise catholique apostolique et romaine, ayant promis et juré sur les saints évangiles de Nostre Seigneur Jésus Christ de tenir et garder cette sainte foy tout le temps de leur vie.

Après quoy, ledict sieur doyen, en ladicte qualité, suivant le pouvoir à luy donné par son éminence, leur a donné l'absolution de ladicte hérésie et excommunication qu'ils avoient encoureue à cause d'icelle, et les a receus et remis au giron de l'Eglise nostre sainte mère, en la participation des sacrements d'icelle et en l'unité et communion des fidelles, leur ayant ensuite administré le saint chresme et supléé les cérémonies du baptesme des adultes et des enfents auxdicts Paul et Anne, pour estre iceux encore en bas aage, ayant pris pour leurs parrains et marraines, sçavoir ledict Paul : Honoré Funel, maistre boulanger, et D^{lle} Thérèse de Bouis, et ladicte Anne : Pompée Monge, consul moderne, et D^{lle} Élizabeth d'Albette, tous résidantz audict Lourmarin.

Le tout en ma présance et de messire Honoré Drogoul, prêtre et secondaire en ladicte esglise, et Sr Louis d'Albette, fils, et Pierre Trabaud, témoins requis et signés avec ledit sieur doyen.

| | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| <i>H.Drogoul, p^{re}</i> | <i>H.Robert, p^{re}</i> |
| <i>A.Goullin Funel</i> | <i>L.d'Albette</i> |
| <i>Thérèse Bouis</i> | <i>Monge</i> |
| <i>P.Trabaud</i> | |
| | <i>Laugier, vicaire et recteur</i> |

L'an que dessus, et le 23^e du mois de janvier ²².

Magdalène Perroutète, fille de Daniel et de Susanne Rigonne, du lieu de La Coste, a abjuré l'hérésie de la religion prétendue réformée, de laquelle elle avoit fait profession jusques aujourd'huy.

Laquelle abjuration, elle a fait en ceste esglise parroissiale de Lormarin entre les mains de messire Henry Robert, prêtre, ancien doyen de l'esglise collégiale de Draguignan, vicaire de M^{gr} l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, en la mission de la vallée d'Aygues et Lormarin. Et a fait ensuite profession de la foy de la saint Eglise

²¹ . AD84 – e-archives – Lourmarin BMS Catholiques 06.1679-03.1683 – Image 2/20.

²² . 23 janvier 1680.

catholique apostolique et romaine, ayant promis et juré sur les saints évangiles de Nostre Seigneur Jésus Christ de tenir et garder cette sainte foy tout le temps de sa vie.

Après quoy, ledict sieur doyen, en ladite qualité, et suivant le pouvoir à luy donné par son éminence, luy a donné l'absolution de ladite hérésie et excommunication qu'elle avoit encourue à cause d'icelle, et l'a receue et remise au giron de l'Eglise nostre sainte mère, en la participation des sacrements d'icelle et en l'unité et communion des fidelles.

Le tout en ma présance et de Pierre Trabaud, et Elzéard Bosse, témoins requis et signés avec ledict sieur doyen.

A.Bosse
P.Trabaud

H.Robert, p^{tre}

Laugier, vicaire et recteur

Image 3 : ²³

L'an que dessus, et le 28 du mois de janvier ²⁴.

Estienne Bret, du lieu de St-Martin de la vallée d'Aygues, avec Jaques, son fils, et Honnorade, sa ville, ont abjuré l'hérésie de la R.P.R., de laquelle ils avoient fait profession jusques à présent.

Laquelle abjuration, ils ont fait en ceste esglise parroissiale de Lormarin entre les mains de messire Henry Robert, prestre, ancien doyen de l'esglise collégiale de Draguignan, vicaire de M^{gr} l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevesque en la mission de la vallée d'Aygues et Lormarin, et ont fait ensuite profession de la foy de la sainte Eglise catholique apostolique et romaine, ayant promis et juré sur les saintz évangiles de Nostre Seigneur Jésus Christ de tenir et garder cette sainte foy tout le temps de leur vie.

Après quoy, le sieur doyen, en ladite qualité et suivant le pouvoir à luy donné par son éminence, leur a donné l'absolution de ladite hérésie et excommunication qu'ils avoient encourue à cause d'icelle, les a receus et remis au giron de l'Eglise nostre sainte mère, en la participation des sacrements d'icelle et en l'unité et communion des fidelles, leur ayant ensuite administré le saint chresme et suppléé les cérémonies du baptesme des adultes à tous les trois.

Le tout en ma présance et de messire Honnoré Drogoul, prestre et secondaire en ladite esglise, et Louis d'Albête, témoins requis et signés avec ledit sieur doyen.

H.Drogoul, p^{tre}

H.Robert, p^{tre}

Laugier, vicaire et recteur

Image 5 : ²⁵

L'an 1680, et le 15^e du mois de may.

Marie Bernard, fille de Pierre et de Marguerite Besson, du lieu de La Coste, a abjuré l'hérésie de la R.P.R., de laquelle elle avoit fait profession jusques à présent.

Laquelle abjuration, elle a fait en cette église parroissiale de Lormarin entre les mains de messire Henry Robert, prêtre, ancien doyen de l'église collégiale de Draguignan, vicaire de M^{gr} l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, en la mission de la vallée d'Aygues et Lormarin, et elle a fait ensuite profession de la foy de la sainte Église catholique apostolique et romaine, ayant promis et juré sur les saints évangiles de N.S.J.C. de tenir et garder cette saint foy tout le temps de sa vie.

Après quoy, ledit sieur doyen, en ladite qualité et suivant le pouvoir à luy donné par son éminence, luy a donné l'absolution de ladite hérésie et excommunication qu'elle avoit encourue à cause d'icelle, et l'a receue et remise au giron de l'Église nostre sainte mère,

²³ . AD84 – e-archives – Lourmarin BMS Catholiques 06.1679-03.1683 – Image 3/20.

²⁴ . 28 janvier 1680.

²⁵ . AD84 – e-archives – Lourmarin BMS Catholiques 06.1679-03.1683 – Image 5/20.

en la participation des sacremens d'icelle et en l'unité et communion des fidelles, luy ayant ensuite administré le saint chresme et suplée les cérémonies du baptême des adultes.

Le tout en présance de moy, Honoré Drogoul, prêtre et secondaire en ladite paroisse, et d'Honoré Funel, maistre boulanger, Pierre Trabaud, témoins requis et signés.

H.Robert, p^{tr}e

P.Trabaud

H.Drogoul, p^{re} secondaire

Image 6 : ²⁶

L'an que dessus, et le 30^e may ²⁷.

Catherine Romane, veufve, du lieu de Peypin, avec Louis, son enfant en bas aage, a abjuré l'hérésie de la R.P.R., de laquelle elle avoit fait profession jusques aujourd'huy.

Laquelle abjuration, elle a fait en cette église parroissiale de Lormarin, entre les mains de messire Henry Robert, prêtre, doyen de l'église collégiale de Draguignan, vicaire de M^{gr} l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, en la mission de la vallée d'Aygues et Lormarin, et ensuite elle a fait profession de la foy de la sainte Église catholique apostolique et romaine, ayant promis et juré sur les saints évangiles de N.S.J.C. de tenir et garder cette sainte foy tout le temps de sa vie.

Après quoy, ledit sieur doyen, en ladite qualité et suivant le pouvoir à luy donné par son éminence, luy a donné l'absolution de ladite hérésie et excommunication qu'elle avoit encourue à cause d'icelle, l'a receue et remise au giron de l'Église nostre sainte mère, en la participation des sacremens d'icelle et en l'unité et communion des fidelles, luy ayant ensuite administré le saint chresme, suplée les cérémonies du baptême des adultes et celles des enfans audit Louis.

Le tout en présance de moy Honoré Drogoul, prêtre et secondaire en ladite paroisse, et de S^r Estienne Anselme, premier consul dudit Lormarin, et Michel Giraudon, témoins requis et signés avec ledit sieur doyen.

E.Ancelme, consul

H.Robert, p^{tr}e

H.Drogoul, p^{re} secondaire

L'an que dessus, et le 16 du mois de juin ²⁸.

Marie Roussenc, fille à feu Louis et feu Jeanne Carbone, du lieu de Jouquas, diocèse d'Apt, a abjuré l'hérésie de la R.P.R., de laquelle elle avoit fait profession jusques aujourd'huy.

Laquelle abjuration, elle a fait en cette église parroissiale de Lormarin entre les mains de messire Henry Robert, prêtre, ancien doyen de l'église collégiale de Draguignan, vicaire de M^{gr} le cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, en la mission de la vallée d'Aygues et Lormarin, et ensuite elle a fait profession de la foy de la sainte Église catholique apostolique et romaine, ayant promis et juré sur les saints évangiles de N.S.J.C. de tenir et garder cette sainte foy tout le temps de sa vie.

Après quoy, le sieur doyen, en ladite qualité et suivant le pouvoir à luy donné par son éminence, luy a donné l'absolution de ladite hérésie et excommunication qu'elle avoit encourue à cause d'icelle, et l'a receue et remise au giron de l'unité et communion des fidelles, luy ayant ensuite administré le saint chresme, suplée les cérémonies du baptême des adultes.

Le tout en ma présance et de Honoré Funel, maistre boulanger, et Joseph Boyer, maistre tourneur, témoins requis et signés, avec ledit sieur doyen.

J.Lagrassière

H.Robert, p^{tr}e

²⁶ . AD84 – e-archives – Lormarin BMS Catholiques 06.1679-03.1683 – Image 6/20.

²⁷ . 30 mai 1680.

²⁸ . 16 juin 1680.

Joseph Bouyer
Funel
Laugier, p^{re} vicaire

Image 10 : ²⁹

Abjuration de Pierre Roumaniou et Abraham Roche

L'an 1680, et le 26 du mois de novembre.

Pierre Romaniou, à fu Jean, du lieu de Mérindol, et Abraham Roche, à feu Jacob et Suzanne Dermenon, de Serres ³⁰ en Dauphiné, ont abjuré l'hérésie de la R.P.R., de laquelle ils avoient fait profession jusques à présent.

Laquelle abjuration, ils ont fait en cette esglise parroissiale de Lourmarin entre les mains de messire Henry Robert, prêtre, ancien doyen de l'église collégiale de Draguignan, vicaire de M^{gr} l'éminentissime cardinal Grimaldy, archevesque d'Aix, en la mission de la vallée d'Aygues et Lormarin, et ils ont fait ensuite profession de la foy de la sainte Église catholique apostolique et romaine, ayant promis et juré sur les saints évangiles de N.S.J.C. de tenir et garder cette sainte foy tout le temps de leur vie.

Après quoy, ledit sieur doyen, en ladite qualité et suivant le pouvoir à luy donné ar son éminence, leur a donné l'absolution de ladite hérésie et excommunication qu'ils avoient encourue à cause d'icelle, et les ont remis au giron de l'Église nostre sainte mère, en participation des sacremens d'icelle et en l'unité et communion des fidelles, leur ayant ensuite administré le saint chresme et supléé les cérémonies du baptême des adultes.

Et le tout en la présence de messire Honoré Drogoul, prêtre, secondaire en ladite parroisse, et Antoine Ardouin, maistre d'eschole dudit lieu, qui ont signé.

Arcoïn
H.Drogoul, p^{re}
Laugier, p^{re} vicaire

1682**Image 15 :** ³¹

L'an 1682, et le 2 du mois de février.

Anne Briquet, fille de feu Jean et de Marie Vienne ³², du lieu de Mérindol, a abjuré l'hérésie de la R.P.R., de laquelle elle avoit fait proffession jusques à présent.

Laquelle abjuration, elle a fait en ceste esglise parroissiale de Lourmarin entre les mains de moy vicaire, elle a ensuite fait profession de la foy de la sainte Église catholique apostolique et romaine, promis et juré sur les saints évangiles de Nostre Seigneur Jésus Christ de tenir et garder cette sainte foy tout le temps de sa vie.

Après quoy, suivant le pouvoir à moy donné par son éminence, luy ay donné l'absolution de ladite hérésie et excommunication qu'elle avoit encourue à cause d'icelle, et l'ay receue et remise au giron de l'Esglise nostre bonne mère, en la participation des sacremens d'icelle, et en l'unité et communion des fidelles.

Le tout en présance de messire Henry Garcin, de la ville de Riès, Paul Mathet, marchand de la ville du St-Esprit ³³, de Michel Giraudon et de S^r Hugues André, bourgeois, de

²⁹ . AD84 – e-archives – Lourmarin BMS Catholiques 06.1679-03.1683 – Image 10/20.

³⁰ . Serres : Hautes-Alpes, ar. Gap.

³¹ . AD84 – e-archives – Lourmarin BMS Catholiques 06.1679-03.1683 – Image 15/20.

³² . Pour VIAN.

³³ . Peut-être Pont-Saint-Esprit : Gard, ar. Nîmes.

la ville de Salon ³⁴, et qui a sceu escrire s'est subsigné ; ladite Briquet a déclaré ne le sçavoir faire.

H.André

H.Garcin, diacre
Laugier, p^{re}

1683

Image 1 : ³⁵

L'an 1683, et le 1^{er} jour d'octobre.

Pierre Baridon, du lieu de La Coste, filz à feu Pierre et à feu Suzanne Arnaude, dudit lieu, a abjuré l'hérésie de la R.P.R., de laquelle il avoit fait profession jusques à présent.

Laquelle abjuration, il a fait en cette église parroissiale de Lourmarin entre les mains de moy vicaire, il a ensuite fait profession de la foy de la sainte Église catholique apostolique et romaine, ayant promis et juré sur les saints évangiles de Nostre Seigneur Jésus Christ de tenir et garder cette sainte foy tout le temps de sa vie.

Après quoy, suivant le pouvoir à moy donné par M^{gr} l'abbé de Clarine, vicaire général et official de son éminence, luy ay donné l'absolution de ladite hérésie et excommunication qu'il avoit encourue à cause d'icelle, et l'ay reçu et remis au giron de l'Église nostre bonne mère, en la participation des sacrements d'icelle, et en l'unité et communion des fidelles.

Le tout en la présence de Sr Louis d'Albette, viguier dudit lieu, et de Guillaume Granon, du lieu de Rognes, qui ont signé ; ledit Baridon ne sçachant escrire.

L.d'Albettes

G.Granon

Drogoul, vic^e

³⁴ . Salon-de-Provence : Bouches-du-Rhône, ar. Aix-en-Provence.

³⁵ . AD84 – e-archives – Lourmarin BMS Catholiques 04.1683-02.1686 – Image 1/16.